

**REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUE DU 06 JUIN 2010  
AU SIEGE DE LA FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME  
A BAGNOLET**

Personne présente pour la Franche-Comté :

- Erik SERRI.

**A. Position du CNOSF sur la compétence sport et sur la restructuration des CROS et des CDOS :**

Les CROS et les CDOS étaient chapotés jusqu'à maintenant par une entité le CNCD.

Cette entité a été supprimée pour que les CROS et les CDOS soient en phase avec le CNOSF.

Concernant la réforme des collectivités territoriales, le CNOSF souhaite deux amendements :

- la reconnaissance de la compétence sport dans les collectivités territoriales lors même que cette compétence a été oubliée dans les textes existants...
- le financement croisé : l'Etat ne veut plus de ce financement croisé ; toutefois cette absence de financement croisé peut engendrer d'importantes difficultés en sport, notamment pour le financement des infrastructures sportives, d'où une demande d'amendement pour que le financement croisé reste possible en matière sportive ; le dossier est donc à suivre...

**B. Elections des trois Présidents de Ligues membres de la Commission des Litiges :**

La Commission des Litiges a pour objet de trancher les contestations en premier et dernier ressort sur les décisions d'un club, d'un comité directeur, ou d'une ligue, cette commission ayant la possibilité d'annuler la décision si elle est illicite ; elle doit également trancher les litiges relatifs aux contestations sur les candidatures au comité directeur, etc.

Elle doit être saisie avant toute autre juridiction, ou même avant le conciliateur du CNOSF.

Les Présidents de Ligues élus sont :

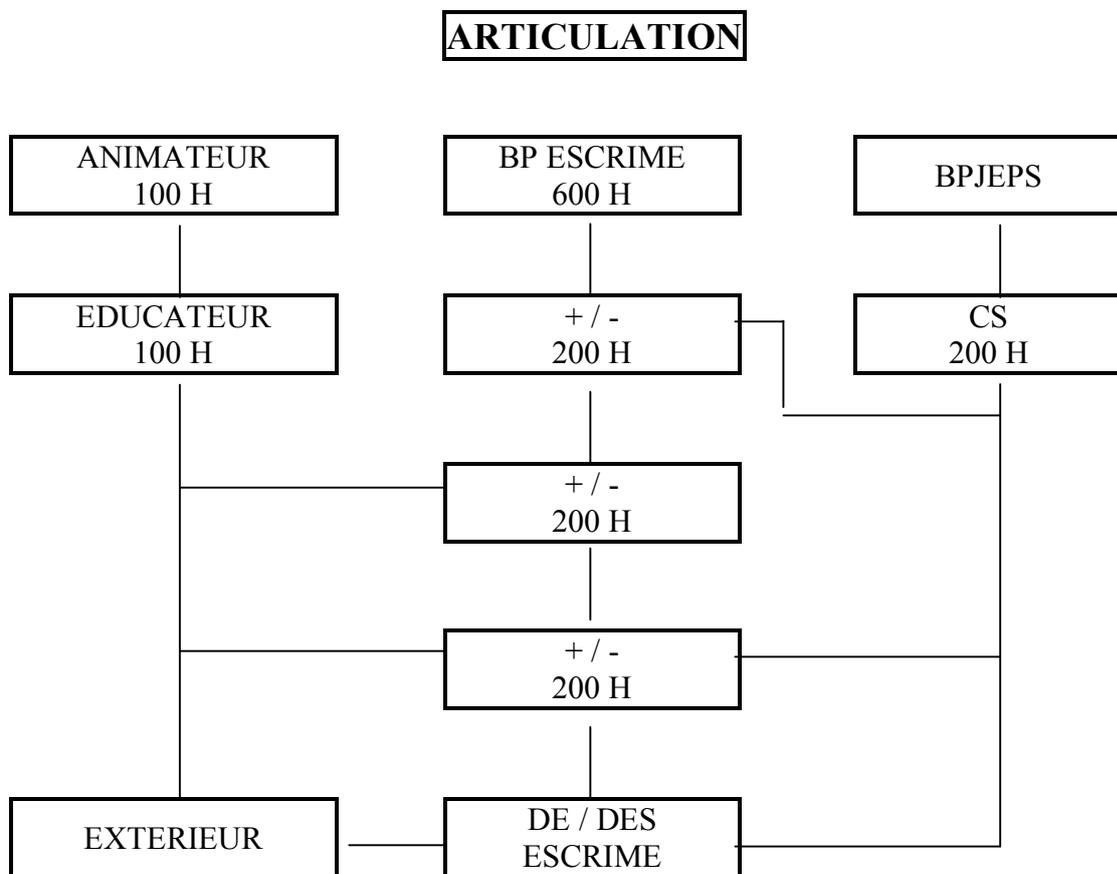
- Monsieur BONNIN (Dauphiné-Savoie).
- Monsieur GIGON (Corse).
- Maître SERRI (Franche-Comté).

### C. Sur les nouveaux diplômes :

Les nouveaux diplômes FFE s'inscrivent dans une filière pré-professionnelle sans toutefois engendrer une obligation de déboucher sur du professionnel...

Les deux nouveaux diplômes fédéraux sont donc :

- animateur (formation 100 heures) ; ce diplôme se passe dans les ligues ;
- éducateur (formation 100 heures) ; ce diplôme peut être passé dans les ligues ; il engendre la possibilité pour l'éducateur de faire des séances en toute autonomie.



#### 1. Sur le CS ESCRIME :

- Le but est de permettre à une personne d'animer des séances d'escrime ;
- Il faut une spécialisation dans les 4 BPJEPS : LTP APT AGFF et AC ;
- Formation minimum de 200 heures en alternance ;
- Formation possible en région ; trois réalisations à ce jour : NORD-PAS-DE-CALAIS, région PACA, CHAMPAGNE-ARDENNES.

2. Sur le BP mono-disciplinaire :

- Il se passe à deux armes, dont une forte ;
- Il donnera le titre de prévôt d'état ;
- 600 heures de formation en alternance ;
- Allègement sur compétences reconnues ;
- Ce diplôme est en cours d'écriture ;
- Prévu opérationnel en 2011 ;
- Formation : inter-régionale ou régionale en fonction des possibilités.

3. Sur le DE Escrime :

- Il se passe aux trois armes ;
- Il s'agit d'un diplôme de niveau 3 ;
- Il donne le titre de Maître d'Escrime ;
- Formation de 1 200 heures en alternance ;
- Possibilité d'allègement en fonction des compétences reconnues ;
- Formation nationale discontinue de 18 semaines sur 21 mois ;
- Possibilité de formation sur 9 semaines en centre lors des vacances scolaires ;
- Ouverture fin 2010 – début 2011 ;
- Positionnement FFE pour le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

4. Sur le DE Supérieur Escrime :

- Il s'agit d'un diplôme de niveau 2 ;
- Compétences : entraînement formation ;
- Formation de 1 200 heures en alternance ;
- Possibilité d'allègement en fonction des compétences reconnues ;
- Prévu à l'INSEP.

5. Sur la conversion des anciens diplômes :

\* *Sur le passage du BE1 au diplôme d'état d'escrime* :

- Il permettra aux brevetés d'état 1<sup>er</sup> degré d'obtenir un diplôme de niveau 3 ;
- Il faut réaliser un stage de 35 heures qui peut être organisé dans les ligues sous pilotage de l'IFFE ;
- Pour 2010 : la FFE donne une aide de 1 000,00 € par stage organisé pour les ligues.

La conversion est possible jusqu'en 2013 ; à ce jour un stage est prévu à HOULGATE et un à BORDEAUX.

Concernant le stage de 35 heures :

- Possibilité de découper sur 5 jours différents,
- Les programmes ne sont pas imposés ;
- Il peut aussi bien s'agir d'échange d'idées entre enseignants, que d'une séance sur la leçon individuelle, ou bien encore sur des facteurs de performances, des analyses vidéos, la protection des usagés, etc.
- Le numéro d'agrément sera celui de l'IFFE ; sinon et en l'état il n'y a pas de numéro d'agrément particulier.

*\* Sur la conversion des anciens diplômés fédéraux :*

- L'initiateur actuel pourra demander à la ligue le diplôme d'animateur ;
- L'actuel moniteur pourra demander le diplôme d'éducateur à la Commission des Educateurs FFE sur avis de la Ligue ;
- Le prévôt fédéral est validé éducateur fédéral ;
- Le délai maximum pour solliciter la conversion est de 5 années.